



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg  
T +41 26 305 10 45  
[www.fr.ch/cha](http://www.fr.ch/cha)

*Fribourg, le 27 janvier 2022*

## Calendrier

---

### Elections communales générales

Dimanche 8 mars 2026 (1<sup>e</sup> tour) – Dimanche 29 mars 2026 (2<sup>e</sup> tour)

Activités	Premier tour 8 mars 2026	Second tour 29 mars 2026
a) Demande de mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al.1 LEDP)	Vendredi 23 Janvier 2026, jusqu'à 12 heures	----
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 26 Janvier 2026, jusqu'à 12 heures	----
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al.2 LEDP)	Lundi 2 février 2026, jusqu'à 12 heures	----
d) Retrait des candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	----	Mercredi 11 mars 2026, 12 heures
e) Présentation des candidatures de remplacement (art 91 al.2 LEDP)	----	Vendredi 13 mars 2026, 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al.3 LEDP)	----	Vendredi 13 mars 2026, 18 heures
g) Réception du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 26 février 2026	Mardi 24 mars 2026
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al.2 LEDP)	Mardi 3 mars 2026, à 12 heures	Mardi 24 mars 2026, 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 8 mars 2026	Dimanche 29 mars 2026
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet	

k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al.1 et art 152 al.2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public
l) Assermentation par les préfets et préfètes (art. 94 al.3 LEDP)	Selon convenances
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle par les Préfectures (art. 60 al.4 LEDP et art. 23 REDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les préfets et préfètes

Nicolas Fellay,  
Droits politiques, Chancellerie d'Etat, T +41 26 305 10 63

**Informations complémentaires :**

Votation fédérale : 8 mars 2026

Vacances scolaires de Noël : 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026

Vacances de carnaval : 16 au 20 février 2026

Vacances de Pâques : 3 au 17 avril 2026